

(Traduction)

VII

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 16 septembre 1966

N° 83

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note de ce jour dont le texte est comme suit:

Voir la Note n° E2806

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mon Gouvernement accepte que votre Note et la présente réponse constituent, conformément à l'article VI de l'Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis concernant les produits de l'industrie automobile, un avis signifiant que les mesures appropriées ont été prises par nos législatures respectives et que l'Accord est entré en vigueur à titre définitif aujourd'hui même.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

Monsieur Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa.